ID: 063-216304303-20230627-230627_2-DE



- N°2 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

errore.

Nombre de conseillers

présents: 25

Procurations: 7

Nombre de conseillers

absents: 1

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

présidence de Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux;

OBJET:

Rapport d'exploitation 2020-2021 du contrat Partenariat Public -Privé (PPP) sur l'éclairage public

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 063-216304303-20230627-230627_2-DE

C.M. 27.06.2023 - N° 2 -

RAPPORT D'EXPLOITATION 2020-2021 DU CONTRAT PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu le Contrat de PPP signé le 05 octobre 2006 entre la Ville de Thiers et la SCIE du Puy-de-Dôme;
- Vu les avenants 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12;
- Considérant le contrat Public Privé pour l'éclairage public qui avait été conclu avec CITEOS;
- Considérant les rapports d'exploitation et financier présenté par le prestataire pour les périodes 2020 et 2021, année 15;
- Considérant la présentation faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 13 juin 2023;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- Prend acte du rapport d'exploitation 2020 2021 du contrat PPP sur l'éclairage public ;
- Précise que le rapport est consultable en Mairie;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente décision

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

Stéphane RODIER